



LE POINT HUMANITAIRE

Semestriel d'information du SAARA N°00



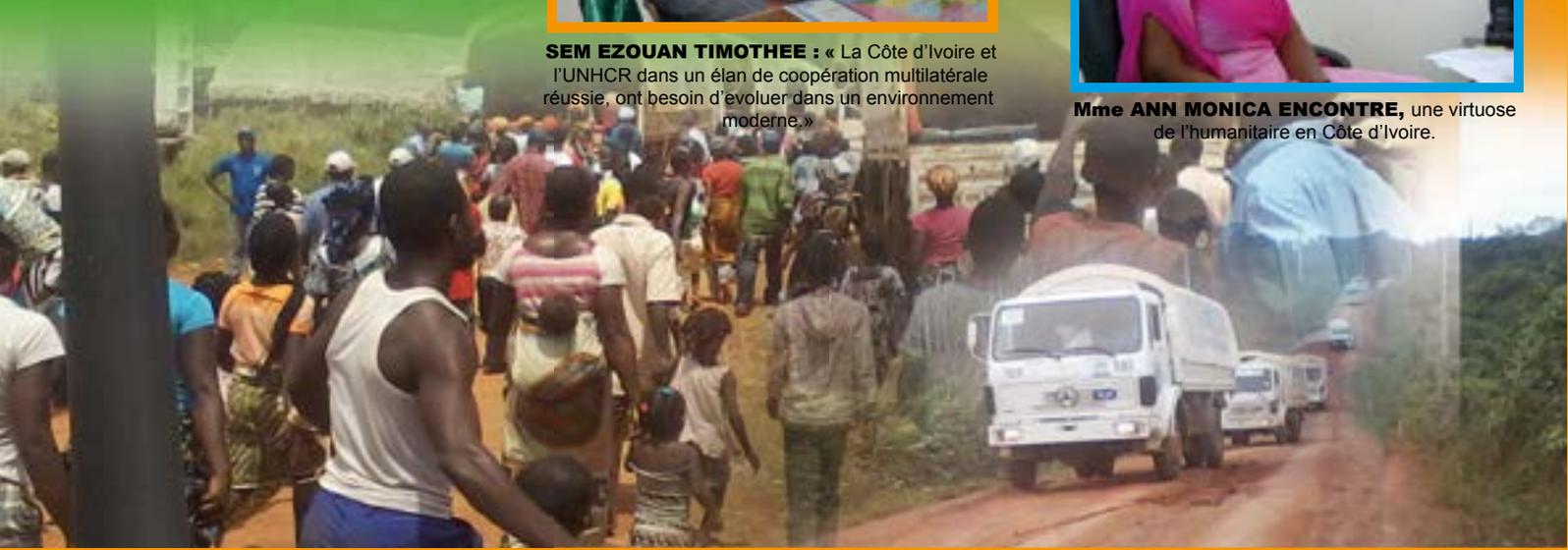
Le nouveau Représentant du HCR en Côte d'Ivoire
a officiellement pris fonction le 22/01/2014.



SEM EZOUAN TIMOTHEE : « La Côte d'Ivoire et l'UNHCR dans un élan de coopération multilatérale réussie, ont besoin d'évoluer dans un environnement moderne. »



Mme ANN MONICA ENCONTRE, une virtuose de l'humanitaire en Côte d'Ivoire.



L'**Office du Haut Commissaire des Nations Unies** pour les réfugiés a été créé le 14 décembre 1950 par l'Assemblée générale des Nations Unies. L'agence a pour mandat de **diriger** et de **coordonner l'action internationale visant à protéger les réfugiés et à résoudre leurs problèmes dans le monde entier.**

Elle a pour but premier de **sauvegarder les droits et le bien-être des réfugiés.** Elle s'efforce de garantir que toute personne puisse exercer le droit de chercher asile et de trouver un refuge sûr dans un autre Etat, avec pour option de retourner chez elle de son plein gré, de s'intégrer sur place ou de se réinstaller dans un pays tiers. Elle a également pour mandat d'aider les apatrides.

Durant plus de soixante ans, l'agence a aidé des dizaines de millions de personnes à recommencer une vie nouvelle. Aujourd'hui, plus de 7 735 personnes réparties dans 126 pays continuent de fournir une assistance à quelque 33,9 millions de personnes.



UNHCR en Côte d'Ivoire fournit actuellement une **protection internationale** et une **assistance vitale aux réfugiés, personnes déplacées et apatrides** en Côte d'Ivoire. Cette année, le HCR a facilité le retour de plus de 12 000 ivoiriens qui avaient été déplacés par les violences post-électorales et leur a également fourni une assistance en leur procurant des moyens d'existence plus dignes.

Le HCR s'emploie à **prévenir et réduire l'apatridie en Côte d'Ivoire** en encourageant les autorités à conformer leurs lois nationales en matière de nationalité ainsi que leur pratique dans le domaine aux standards internationaux, et en plaidant pour l'adoption et l'application d'une loi nationale sur l'asile.

Directeurs de Publication:
SEM CHARLES KOFFI DIBY,
Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères.

M. MOHAMED TOURE, Représentant du HCR en Côte d'Ivoire

Directeur de Rédaction :
SEM EZOUAN TIMOTHEE,
Directeur des Affaires Humanitaires et des Organisations Non Gouvernementales, Directeur du SAARA

Superviseur :
MOUNIN LUCETTE, Responsable cellule Communication

Rédacteur en Chef :
EPONON IANN, Cellule Communication / Information Presse

Secrétaire Général de rédaction et photos:
EPONON IANN, Cellule Communication / Information Presse

Comité de Rédaction et Correction:
KONE GUEKOURGO ISSA, Assitant Coordonnateur

DEKASSAN DIELOU FECLEZI THE-RESE, Conseillère Juridique

TAPE JEAN MARTIAL, Chargé de l'Administration et des Finances

MOUNIN LUCETTE, Responsable cellule communication

OROHY YORO, Assistant Juridique chargé du Rapatriement et de l'Apatridie

KACOU LAETITIA, Assistante Juridique chargée des Réfugiés

KOUAKOU FRANCK, Informaticien chargé de la base de données

EPONON IANN, Cellule Communication, Assistant Chargé de l'Information Presse

Conception et P.A.O : ADOU ELISEE

Impressions: cieracommunication

- **Mot du Ministre d'Etat, Ministre des affaires Etrangères, SEM Charles Koffi Diby**
- **Mot du Directeur du SAARA, SEM l'ambassadeur Timothée Ezouan**

P6-7 Guide de présentation du SAARA

P8 Présentation du personnel du SAARA

P10-12 Focus sur le rôle d'un coordonnateur

P13 Savoir Plus

P14-p15 A l'honneur

P16-35 Actions Humanitaires

- **Activité 1 :** Journée Mondiale des réfugiés 2013
- **Activité 2 :** Formation des forces de l'ordre sur la protection et les droits et devoirs des réfugiés, des rapatriés et des apatrides
- **Activité 3 :** Mission de "Go and See"
- **Activité 4 :** Rapatriement Volontaire des ivoiriens avec les partenaires
- **Activité 5 :** Clause d'exemption (Etablissement des passports biométriques CEDEAO des réfugiés libériens)
- **Activité 6 :** Comité de Coordination élargie
- **Activité 7 :** Partenariat SAARA - PNCS
- **Activité 8 :** Relogement et Projets d'Appuis A.G.R des réfugiés libériens
- **Activité 9 :** Lutte contre les risques d'Apatridie en Côte d'Ivoire
- **Activité 10 :** Séance de recours d'exemption des réfugiés libériens



Longtemps considérée comme le poumon économique de la sous-région, la Côte d'Ivoire est sortie affaiblie de plus de dix années de crise socio politique et armée. Aux lendemains de ces crises successives dont la plus grave est la récente crise postélectorale, le gouvernement actuel a hérité d'une Côte d'Ivoire en ruine avec :

- Une augmentation drastique de la pauvreté des populations.
- Environ un million de personnes déplacées internes et près de 300 000 réfugiés ivoiriens dans les pays voisins.
- Accroissement des inégalités sociales.
- Détérioration du tissu social et de la cohésion entre les populations.

- Pays isolé et déclaré infréquentable dans plusieurs chancelleries.
- Pis, le pays se situe en 2011 au 170^{ème} rang mondial de l'indice de développement humain et d'insécurité.

Mesurant au mieux le rôle majeur que l'action humanitaire peut jouer dans le redressement rapide de cette situation chaotique, le Président de la République a placé le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, au cœur de la stratégie de reconquête de l'image de marque de la Côte d'Ivoire. Dès lors, tous les leviers ont été actionnés entre notre pays et les organisations internationales, au niveau de la coopération multilatérale dans le but de :

- La reconstruction et la relance économique avec tous les filles et fils de la Côte d'Ivoire.
- La protection et la sécurité des biens et des personnes en interne et aux frontières.
- La réconciliation nationale, l'appel au retour des réfugiés et la prévention des cas d'apatridie.

Pour relever ce défi important, le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères à travers le Service d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides (SAARA), s'est donné des instruments pour traduire dans les faits les ambitions futuristes du Président de la République, S.E.M ALASSANE OUATTARA, de voir de nombreux convois de rapatriements volontaires s'organiser pour le retour effectif de nos frères et sœurs. Le SAARA qui a en charge la gestion et la coordination des réfugiés et apatrides jouera pleinement son rôle dans ce flot de défis. C'est pourquoi, j'appelle de tous mes vœux que le point humanitaire dans ses différentes parutions nous fasse l'état des lieux et des esprits dans le registre humanitaire de la Côte d'Ivoire. Mieux, un tel support viendra nous faire le témoignage des actions humanitaires pour nous donner une meilleure visibilité dans ce domaine si sensible et le gouvernement y accorde beaucoup de prix. Bon vent au support de communication institutionnel : [Le Point humanitaire](#) et à toute son équipe de rédaction.

SEM Charles Koffi DIBY
Ministre d'Etat, Ministre
des Affaires Etrangères



Chers lecteurs,

L'importance de la mise en route d'un journal institutionnel à caractère humanitaire, m'offre l'opportunité de dévoiler la vision du Gouvernement et du Président de la République, sur la gestion des Affaires Humanitaires, matérialisée par la Coordination et l'Assistance des Réfugiés, des Rapatriés et des Apatrides.

Comme vous le savez, la Côte d'Ivoire et

l'UNHCR dans un élan de Coopération Multilatérale réussi, ont besoin d'évoluer dans un environnement moderne et adapté aux normes et exigences internationales. L'ayant si bien compris et étant au fait de la situation humanitaire de la Côte d'Ivoire, le SAARA veut à travers « Le Point Humanitaire » contribuer effectivement au rayonnement, à la réconciliation et à la reconstruction nationale.

Avec ce premier numéro, qui sera le témoignage des activités opérationnelles du SAARA- UNHCR, je voudrais rendre un hommage mérité à tous les Directeurs et les Coordonnateurs qui ont essayé de capitaliser et de traduire surtout en actes concrets au profit des populations, les dispositions de la déclaration universelle des droits de l'homme de 1945, ainsi que les différentes conventions internationales sur les droits des Réfugiés, des Rapatriés et des Apatrides.

C'est aussi le lieu pour moi, d'inciter tous les agents du SAARA et les autres travailleurs du registre humanitaire, à l'excellence et à l'union dans l'exercice de leurs délicates tâches quotidiennes, de recherches inlassables et de dévouement au profit du retour de nos concitoyens autrefois exilés dans les pays voisins. Alors que la Côte d'Ivoire a été sérieusement mise en difficulté et affaiblie par les crises successives qu'elle a connues, aujourd'hui force est de constater que notre pays est encouragé par les organisations internationales des droits de l'homme, pour les progrès réalisés en si peu de temps.

En définitive, je voudrais adresser mes sincères félicitations à Monsieur ZOUON BI TIDOU NESTOR, Coordonnateur du SAARA et à ses collaborateurs grâce à qui, nous avons cette première parution, dont la ligne éditoriale est de promouvoir et vulgariser les actions du projet SAARA en particulier et la situation humanitaire de la Côte d'Ivoire en général.

Je souhaite longue vie à « Le Point Humanitaire ».

SEM Timothée EZOUAN
Directeur des Affaires Humanitaires
et des Organisations Non Gouvernementales
Directeur du SAARA

HISTORIQUE

Dans le cadre de la gestion des 400.000 réfugiés libériens enregistrés dans les années 1990, le Gouvernement ivoirien a mis en place un Comité Interministériel piloté par le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation

□ En 1992, ce comité Ad Hoc est érigé en CNCARL (Comité National de Coordination et d'Aide aux Réfugiés Libériens).

□ Le CNCARL a ensuite été transformé en un service aux termes du Décret n°2000-84 du 16 février 2000.

□ Il s'agit du Service d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides (SAARA) et a été placé sous la tutelle du Ministère de la Défense et de la Protection Civile.

□ Le 19 Septembre 2001, le SAARA est affecté au Ministère des affaires étrangères.

STATUT JURIDIQUE

Projet Gouvernement / UNHCR mais essentiellement financé à ce jour par l'UNHCR Avec un personnel mixte :

- Les fonctionnaires
- Le personnel privé

MISSIONS

Le SAARA est chargé de mettre en œuvre la politique d'asile telle que définie par le Gouvernement ivoirien. Dans ce cadre et conformément à l'article 14 du Décret 2006-110 du 07 juin 2006, le Service d'Aide

et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides (SAARA) a en charge :

- 1) La coordination de la gestion de la protection des réfugiés
- 2) La coordination de la gestion de la lutte contre les risques d'apatridie
- 3) La coordination de la gestion de la protection des rapatriés.

Dans le cadre de ses missions de protection et d'assistance, le SAARA travaille en étroite collaboration avec l'UNHCR sur différentes opérations telles que l'accueil, la protection des réfugiés et rapatriés ivoiriens, ainsi que la recherche et la mise en œuvre de solutions durables à leur situation. Il coordonne par ailleurs, les activités d'assistance en faveur des réfugiés et rapatriés déployées par tous les partenaires du Gouvernement et collabore avec les institutions des Nations Unies et autres organismes nationaux et internationaux du domaine. Dans le cadre de ces missions, le SAARA se réfère aux Conventions internationales ainsi qu'aux Accords Tripartites signés par le gouvernement ivoirien avec l'UNHCR et les pays d'accueil des réfugiés.

BUREAUX DU SAARA

Le service dispose de 4 bureaux sur l'étendue du territoire (Abidjan, Guiglo, Tabou et Toulepleu).
Abidjan Cocody-Angré 7e tranche
Rue L127, Lot 3388, Ilot 277
Téléphone: +225 22 52 29 26
Fax: +225 22 52 29 33
27 B.P 1225 Abidjan 27
E-mail:saara.abidjan@saara.gov.ci
Site internet : www.saara.gov.ci

Guiglo
A la sous-préfecture



Siège du Saara à Abidjan, sis Cocody Angrée 7ème tranche

Téléphone: +225 33 70 50 48
Fax: +225 33 70 50 48

Tabou
A la sous-préfecture
Téléphone: +225 34 73 42 61
Fax: +225 34 73 42 29
Boîte postale : B.P 205 Tabou

Toulepleu
A la sous-préfecture
Téléphone : + 225 45 04 9845
Fax : +225 33 70 50 48

ACTIVITES PROPREMENT DITES

- Détermination du statut du réfugié: Reconnaissance individuelle (CNE & CR)
Reconnaissance de groupe (Prima Facie)
Asile temporaire
- Protection et assistance des réfugiés et des rapatriés:
Protection physique
Protection Administrative
Protection juridique (conseil) et judiciaire (actions)

Réalisation de films institutionnels
Rapatriement de réfugiés
Organisation de missions Go and See et Come and Tell

- Prévention des cas d'apatridie : Audiences foraines
- Etablissement et distribution de jugements supplétifs
- Screening
- Formation

PERSPECTIVES

Le SAARA envisage de signer dans un proche avenir, un partenariat avec le Programme National de Cohésion Sociale (PNCS) afin de trouver une solution efficace à la problématique de l'insertion socio-économique des rapatriés ivoiriens.

PARTENAIRES

PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX

Les différents Ministères concernés

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

- UNHCR : Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.
- ASAPSU : Association de Soutien à l'Autopromotion Sanitaire Urbaine
- CNE: Commission Nationale d'Eligibilité
- CIS : Comité International de Secours
- CR : Commission de Recours
- DRC : Conseil Danois pour les Réfugiés
- FAO : Fond des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
- NRC : Conseil Norvégien pour les Réfugiés
- OIM : Organisation Internationale des Migrations
- OMS : Organisation Mondiale de la Santé
- PAM : Programme Alimentaire Mondiale
- PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement
- UNICEF: Fond des Nations Unies pour l'Enfance
- UNOPS : Bureau des Nations Unies pour le Service d'Appui aux Projets
- GTZ : Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
- CICR : Comité International de la Croix-Rouge
- IRC : International Rescue Committee
- CARITAS Côte d'Ivoire
- ONG Solidarités
- ONG CIP Cames

AUTRES PARTENAIRES

- La Chefferie traditionnelle
- Les Collectivités locales



L' ambassadeur Ezouan Timothée et ses collaborateurs d'Abidjan



SEM EZOUAN TIMOTHEE,
Directeur des Affaires Générales et des Organisations Non-Gouvernementales, Directeur du SAARA et ses collaborateurs d'Abidjan



M. KOUAHI BI IRIE NESTOR,
Assistant Juridique, Chef de bureau SAARA de Tabou et ses collaborateurs.



Mme DJE LOU NAN MARTHE,
Assistant Juridique, Chef de bureau SAARA de Guiglo et ses collaborateurs.



M. VANIE SERGE,
Assistant Juridique, Chef de bureau SAARA de Toulepleu et ses collaborateurs.



ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS

L'OIM pose le principe selon lequel les migrations s'effectuant en bon ordre et dans le respect de la dignité humaine sont bénéfiques pour les migrants et la société.



Conception Photo: Aïssée Adou

NOTRE MANDAT

- De façon générale, le mandat de l'OIM est de contribuer à faire en sorte que les migrations soient gérées de manière humaine et ordonnée.
- de promouvoir la coopération internationale en matière migratoire.
- de faciliter la recherche de solutions pratiques aux problèmes de migration, et
- enfin de fournir une aide humanitaire aux migrants dans le besoin, qu'il s'agisse de réfugiés, de personnes déplacées ou d'autres personnes déracinées.

La Constitution de l'OIM reconnaît explicitement le lien entre la migration et le développement économique, social et culturel, de même que le respect du droit à la liberté de mouvement des êtres humains.

OIM Côte d'Ivoire - Cocody 2 Plateaux - 27 BP 739 Abidjan 27

Tel.: (+225) 22 52 82 00

Email : iomabidjanci@iom.int - Site Web: www.iom.int

ROLE D'UN COORDONNATEUR AU SAARA

Résumé des fonctions

Le Service d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides (SAARA), est administré par des diplomates de carrière au nombre desquels un chef d'orchestre des activités opérationnelles, appelé Coordonnateur avec rang de sous directeur, nommé par arrêté ministériel.

Sous la supervision conjointe du Représentant dur HCR à Abidjan et du Directeur du SAARA qui a rang d'ambassadeur, le coordonnateur du SAARA dirige une équipe interdisciplinaire d'agents, dont le but est de veiller au respect des droits des personnes vulnérables que sont les réfugiés, les rapatriés et les personnes à risque d'apatridie.

Tâches ou responsabilités principales

Le SAARA a été créé par l'Etat de Côte d'Ivoire pour gérer dans un premier temps les réfugiés libériens qui étaient en Côte d'Ivoire du fait de la guerre du Libéria, ensuite le SAARA est devenu le guichet unique pour la gestion des questions humanitaires, notamment pour les réfugiés ivoiriens à l'extérieur, puis la lutte contre les risques d'apatridie lui a été confiée. Bientôt, le SAARA va faire de l'assistance et dans ce cadre il expérimente un projet pilote à San Pedro où des activités génératrices de revenus ont été créées pour assurer la durabilité du retour des rapatriés. Le Coordonnateur, c'est celui qui coordonne toutes ces activités comme un chef d'orchestre. Ce fonctionnaire qui est le maître d'œuvre délégué du SAARA, est amené à :

- Organiser et suivre la bonne exécution des activités du projet au nom du Gouvernement de Côte d'Ivoire et en liaison avec le Représentant du HCR à Abidjan ;
- Coordonner et animer le travail de l'équipe du SAARA ;
- Etablir le lien entre le SAARA et les autres partenaires du projet ;
- Préparer les réunions d'évaluation arrêtées conjointement par le HCR et le Gouvernement et présenter aux autorités de tutelle les rapports d'avancement des activités ;
- Veiller à la cohérence technique des différentes activités initiées sur le terrain ;
- Apprécier périodiquement les réalisations de terrain ;
- Produire les rapports semestriels et annuels sur l'état d'avancement des activités

Apprécier la qualité et les performances professionnelles de l'ensemble du personnel du SAARA ;

- Contribuer à l'instauration d'un cadre de concertation réunissant tous les acteurs locaux (collectivités locales, Ong, projets ...) pour assurer une bonne exécution des activités et le développement d'une synergie agissante au profit des populations réfugiées ;
- Faire office du point focal entre le HCR, le gouvernement, la communauté des ONGs et d'autres organisations ou établissements concernés, pour les actions de protection des réfugiés ;
- Déléguer certaines tâches à son assistant dont la mission est de veiller à la bonne exécution des attributions du coordonnateur ;
- Superviser l'élaboration des rapports financiers trimestriels par l'Assistant Administratif et financier et s'appuyer et s'assurer de leur transmission au HCR dans les délais requis par les procédures.

IANN EPONON



Le coordonnateur du saara et ses collaborateurs à la fin de la formation sur l'apatridie organisé par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) à Grand-Bassam du 16 au 19 février 2014



Programme National de Cohésion Sociale

“Vivre avec nos différences pour bâtir une nation forte.”



Notre Mission



Coordonner toutes les actions gouvernementales et des autres acteurs en matière de cohésion sociale et de réconciliation nationale.



Contribuer à la réduction des conflits, des nombreuses tensions et violences.



Appuyer la mise en œuvre d'activité d'intérêts communs en vue de créer un environnement favorable à la paix et la réconciliation nationale.



Appuyer les efforts de réhabilitation sociale et de relèvement précoce des communautés.



Soulager les familles des victimes.

Depuis sa création, le Service d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides (SAARA), a vu se succéder 08 Directeurs et 06 Coordonnateurs. Ils sont issus du Ministère de l'intérieur et de l'intégration Nationale, du Ministère de la Défense et du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères.

Le premier Directeur est Monsieur **Yves N'GORAN**, du Ministère de l'Intérieur et de l'Intégration Nationale et avait pour Coordonnateur Monsieur **KOFFI Brouz** issu du même Ministère.

Le deuxième Directeur est le Colonel Major **TRAORE Désiré BAKASSA**, du Ministère de la Défense, avec pour Coordonnateur, Monsieur **KOFFI Brouz**.

Le troisième Directeur est Monsieur **Mathieu GBAYERO**, du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, avec pour Coordonnateur, Monsieur **KOFFI Brouz**.

Le quatrième Directeur est Son Excellence Monsieur **BOUAH Kanon**, Ambassadeur issu du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, avec pour Coordonnateur, Monsieur **KOFFI Brouz**.

Le cinquième Directeur est Son Excellence Monsieur **Amidou DIARRA**, Ambassadeur issu du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, avec pour Coordonnateur, Monsieur **Malan NIAMKEY**, issu du même Ministère.

Le sixième Directeur est Son Excellence Monsieur **SIA Bi Séi**, Ambassadeur issu du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, et qui a eu deux Coordonnateurs dont le premier était Monsieur **François TOBOKOUE** puis Monsieur **EZOUAN Timothée**, issus tous les deux, du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères.

Le septième Directeur est Son Excellence Monsieur **Evariste Koffi YAPI**, Ambassadeur issu du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, avec pour Coordonnateur Monsieur **EZOUAN Timothée** issu du même Ministère.

Le huitième et actuel Directeur du SAARA est Son excellence Monsieur **EZOUAN Timothée**, Directeur des Affaires Humanitaires et des Organisations non Gouvernementales, Ambassadeur issu du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, dont le premier Coordonnateur était Monsieur **ZOUON Bi Tidou Nestor**, et a pour actuel Coordonnateur Monsieur **KODJO Amissah Michel**.

IANN EPONON



Rapatriement volontaire de 466 ivoiriens en provenance du Libéria par la frontière naturelle de Prolo à Tabou le 09/10/2013 (une idée du travail exécuté par les directeurs et coordonnateurs du SAARA sur le terrain)

ANN Monica Encontre

Représentante du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés en Côte d'Ivoire (UNHCR).
une virtuose de l'humanitaire.

Madame Ann Monica ENCONTRE est née en Guyane à Tortola, dans les îles vierges britanniques. Parfaitement bilingue avec un maniement précis de la langue française et anglaise, elle est considérée comme une des pionnières de l'action humanitaire en Côte d'Ivoire. Depuis juin 2011, date de sa nomination en tant que Représentante résidente du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés en Côte d'Ivoire, cette dame chevronnée n'a jamais cessé de parcourir les différentes artères du pays, en bravant divers obstacles, pour conduire les activités opérationnelles de L' UNHCR dans les domaines notamment, de la protection des réfugiés, des rapatriés et des personnes à risques d'apatridie. Les présentes photos retracent le brillant parcours professionnel et humanitaire de Mme Ann Encontre en Côte d'Ivoire jusqu'à son départ pour la Suisse le 16 janvier 2014.



Mme Ann Monica Encontre saluant le Président de la République, son excellence M. Alassane Ouattara lors de la réunion de Conseil National de lutte contre le SIDA le 16/12/2013 au palais présidentiel du Plateau.

IANN EPONON



L'accueil du premier convoi de rapatriement volontaire des réfugiés en provenance de N'zérékoreh en Guinée. Mme Ann Monica Encontre était présente à la frontière de Penny avec M. Florent Assamoi, gouverneur et préfet de région de Sipilou.



Accueil du rapatriement volontaire des réfugiés ivoiriens en provenance du Togo et du Ghana le 19/09/2013



La représentante parmi les enfants des réfugiés lors de l'arbre de Noël organisé pour eux en décembre 2012



Rémise des vivres aux rapatriés ivoiriens en provenance du Togo et du Ghana par le SAARA, l'UNHCR et le PNCS le 19/09/2013

BREF APERCU SUR LE NOUVEAU REPRESENTANT DU HCR EN CÔTE D'IVOIRE

Le nouveau Représentant du HCR en Côte d'Ivoire a officiellement pris fonction le 22 janvier 2014, moins d'une semaine après le départ de son prédécesseur, Ann Encontre, pour la Suisse. Son nom est Mohamed A. Touré et c'est dans la défense des droits humains qu'il a passé l'essentiel de sa carrière. Juriste de formation, c'est un des meilleurs spécialistes en Droit international que les Nations-Unies ont recruté sitôt ses études de droit achevées à l'université de Reims (France) en 1990.



SEM Charles Koffi Diby recevant les lettres de créances du nouveau représentant de l'UNHCR en Côte d'Ivoire le 22/01/2014



Mme Ann Monica Encontre lors d'une audience avec le Premier Ministre Kablan Duncan lorsqu'il occupait le portefeuille des affaires étrangères



SEM Charles Koffi Diby lors de la cérémonie de distinction de Mme Ann Encontre en tant qu'officier dans l'ordre du mérite ivoirien



SEM le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, Charles Koffi Diby et ses proches collaborateurs et certaines personnalités lors du Dîner d'aurore de Mme Ann Encontre, Représentante du HCR en Côte d'Ivoire le jeudi 16 Janvier 2014 à la salle des Banquets du centre de conférences du Ministère des Affaires Etrangères



Mme Ann Encontre remettant le livre central des naturalisations en Côte d'Ivoire à M. Abo Kadjo, Directeur de Cabinet du Ministre de la Justice le 18/12/2013

○ Activités 1 : JOURNEE MONDIALE DES REFUGIES 2013



SEM BEKE Claude, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères, Représentant le Ministre Charles Koffi Diby



L'Ambassadeur Béké Claude, Représentant le Ministre Diby Charles Koffi, les Ambassadeurs et les chefs des missions diplomatiques présents à la Journée Mondiale des Réfugiés.

Les réfugiés de Côte d'Ivoire ont plaidé auprès des autorités pour la facilitation de leur intégration sociale.

L'édition 2013 de la journée mondiale du réfugié a été célébrée le vendredi 21 juin, à la salle de conférences du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, sous le thème : « Une seule famille déchirée par la guerre c'est déjà trop. » Cette célébration a été marquée par un plaidoyer qui stipule qu'« en une minute, une famille peut tout perdre, en une minute vous pouvez les aider ». Cette campagne vise à faire un fund raising pour l'aide et l'assistance aux réfugiés dans le monde entier. Après le mot de bienvenu du représentant du maire du plateau, le président du collectif des réfugiés M. Félicien Nindabahizi en intervenant a plaidé auprès des autorités ivoiriennes pour l'intégration locale des réfugiés qui le peuvent et qui le souhaitent. Pour lui, cette intégration se traduit par la facilitation du paiement des frais scolaires de leurs enfants et de leur accès aux écoles secondaires et aux universités publiques. Mieux, le porte-parole a souhaité que des terres leur



Les dons des autorités aux réfugiés

soient octroyées dans des préfectures pour régler leur problème de logement. En réponse à ces doléances, le Ministre ivoirien des Affaires Etrangères, Charles Koffi Diby, représenté à cette cérémonie officielle par le Secrétaire Générale dudit Ministère, Béké Claude Dassis, a tenu à les rassurer de la disponibilité de la Côte d'Ivoire à l'égard des réfugiés. En poursuivant, l'Ambassadeur Béké a indiqué que la Côte d'Ivoire va demeurer cette terre d'hospitalité et saura toujours se montrer accueillante à l'endroit de tous ceux qui trouveront l'asile sur son territoire. Aussi a-t-il terminé en indiquant que le gouvernement examinera les doléances des réfugiés pour y apporter des réponses dans la mesure de ses moyens. La représentante du Haut-commissariat aux réfugiés pour la Côte d'Ivoire, Mme Ann Encontre a souligné pour sa part, la portée de cette célébration qui intervient chaque 20 juin. Pour elle, il s'agit de « rappeler au monde entier qu'il y a des réfugiés dans le monde et que ces derniers ont droit à la protection internationale et à notre assistance » La Côte d'Ivoire enregistre, depuis des décennies, des réfugiés dont le nombre est aujourd'hui estimé à quelques 3986. Ces personnes



Célébration de la Journée Mondiale des Réfugiés à Tabou le 19 juin 2013



L'ambassadeur Yapi Koffi Evariste encadré à droite par la Représentante du UNHCR et à gauche par le corps préfectoral lors de la Journée Mondiale des Réfugiés à Guiglo le 18 juin 2013

sont majoritairement originaires du Libéria, de la République démocratique du Congo, du Congo Brazzaville, du Rwanda, du Burundi et du Togo. Le Service d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides (SAARA), rattaché au Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères dans ses activités de rapatriement volontaire a réussi à faire retourner une grande partie de ces ivoiriens en Côte d'Ivoire. Les chiffres du SAARA montre qu'il reste encore en exil près de 80 000 ivoiriens à l'intention desquels, la cellule Communication a préparé et fait exécuter un sketch et une déclamation, dont les trames les encouragent au retour.



Le Stand du SAARA animé par les cellules protections et communications du SAARA

IANN EPONON



**Image retenue pour la Journée Mondiale des réfugiés 2013
Thème : « Une seule famille déchirée par la guerre, c'est déjà trop »**



La représentante de l'UNHCR et le corps préfectoral remettant des dons aux réfugiés lors de la Journée Mondiale des Réfugiés à Guiglo

○ Activités 2 : 22969 ELEMENTS DES FORCES DE L'ORDRE FORMES PAR LE SAARA-UNHCR SUR LA PROTECTION ET LES DROITS ET DEVOIRS DES REFUGIES, DES RAPATRIES ET DES PERSONNES A RISQUE

tion de leur présence. Après avoir félicité les récipiendaires, ces personnalités de hauts rangs par la voix de SEM. Yapi, n'a pas manqué d'exprimer ses sentiments de reconnaissance aux auditeurs et a remis par la même occasion, un diplôme de félicitation et d'honneur au commissaire Yacouba Sanogo. La fin de la séance de formation, a été marquée par un somptueux cocktail qui a eu lieu dans la salle des fetes de L'Ecole Nationale de Police.

Ce sont au total 22969 unités des forces républicaines, agents de polices et gendarmes de Côte d'Ivoire, qui ont bénéficié de ces formations sur toute l'étendue du territoire.

IANN EPONON

200 Policiers fonctionnaires et élèves formés au sein de L'Ecole Nationale de Police sur Les notions de Refugies, de Rapatriement et d'Apatridie

Le vendredi 31 mai 2013, plus de 200 policiers fonctionnaires et élèves policiers, ont reçu une formation sur les droits et obligations des réfugiés, le rapatriement des ivoiriens exilés et la prévention des cas d'apatridie. Cette formation initiée par le SAARA (Service d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides) à l'endroit des forces de l'ordre s'est déroulée dans l'amphithéâtre Emile Boga Doudou de L'Ecole Nationale de Police à Cocody. Après un bref aperçu du SAARA et de ses missions de protections en Côte d'Ivoire, présenté par Mme Dekassan, Conseillère juridique du SAARA, un long exposé interactif de 3 heures sur la protection internationale des réfugiés a été fait par M.Sangara Innocent, Administrateur principal de protection au HCR (Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés). Mlle Kakou a instruit les participants sur les modalités relatives au rapatriement volontaire. Les policiers visiblement intéressés par ce sujet n'ont pas arrêtés de poser des questions. Cette formation ayant débutée à 09heures s'est achevée à 14heures par l'enseignement sur le rapatriement et la remise de diplôme de participation symbolique à 5 policiers par l'Ambassadeur Yapi Koffi Evariste, Directeur général de la Coopération Multilatérale, Mme Anne Encontre, Représentante du HCR et M.Sanogo Yacouba, Commissaire et intendant de L'Ecole Nationale de Police, qui ont rehaussé cette séance de forma-



Mme Dekassan Therèse, Conseillère Juridique du SAARA ayant planifiée l'ensemble des formations



Formation de 41 agents de police de la CRS 1



Formation de 502 militaires du nouveau camp d'Akouédo



M. Innocent SANGARA du HCR, donnant la formation à 152 fonctionnaires de l'Ecole de Police



Formation des forces de l'ordre du 1er bataillon d'Akouédo le 17 et 25 mai 2013



Formation de 30 forces de l'ordre à l'Etat Major des Armées le 23 mai 2013



Formation de 120 élèves militaires EMPT de Bingerville le 28 mai 2013



Formation de 17 forces de l'ordre de l'ENSOA à Abidjan le 16 mai 2013



L'ambassadeur YAPI Koffi Evariste en compagnie de Madame ANN Encontre et l'Intendant de l'Ecole de Police



Formation des agents de police du CRS1 de Yopougon



Images relatives aux formations des forces de l'ordre

○ Activités 3 : GO AND SEE

Visites de GO AND SEE des réfugiés ivoiriens

Déroulé du Go and See - Visite des réfugiés en provenance de la Guinée

Le coordonnateur du Service d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides (SAARA) en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), dans le cadre de l'accord tripartite signé le 30 Novembre 2011, entre la Côte d'Ivoire, l'UNHCR et la GUINEE en vue du rapatriement volontaire des réfugiés ivoiriens vivant en GUINEE, a organisé le 09 Septembre 2013, une rencontre avec 3 réfugiés ivoiriens vivants dans ce pays frère. Cette rencontre émanant d'une mission d'une durée de quatre jours (du 09 au 12 Septembre 2013) dénommée « Go and See » a pour but l'évaluation de la situation sociopolitique et sécuritaire de la Côte d'Ivoire, par un échantillon représentatif de ces réfugiés ivoiriens, afin d'apprécier l'environnement, la volonté politique et les mesures d'accompagnements relatifs à leur retour définitif en Côte d'Ivoire. Arrivés par vol régulier à l'aéroport international Félix Houphouët Boigny à 10 heures 30 mn, ils ont été convoyés dans les locaux du SAARA et ont été reçus par le représentant du Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, Coordonnateur du SAARA, Monsieur ZOUON BI TIDOU NES-TOR, qui leur a souhaité la bienvenue, et par le représentant adjoint de l'UNHCR en Côte d'Ivoire, Monsieur SERGE RUSO qui leur a expliqué les détails et le contenu technique de leur mission. Cette mission précurseur de réfugiés ivoiriens vivant en Guinée, était composée de Monsieur Toukpa Gilbert et sa fille Toukpa Nina, et de Monsieur Kondé Daouda. Ils ont été accompagnés par un membre du gouvernement guinéen, en la personne de Monsieur Sékou Bangoura, chargé de rapatriement à la Commission Nationale d'Intégration

et de suivi des réfugiés (CNISR), et de Madame Emilie Chipman, Administratrice de protection associée au HCR Guinée. Cette mission en provenance de Guinée, était très attendue, parce qu'aucun des 6000 réfugiés ivoiriens que comptent ce pays frère, n'a encore manifesté la volonté de retourner au pays. Cette visite qui s'est étendue sur 04 jours, soit du 09 au 12 Septembre 2013 s'est déroulée selon le programme ci-après.
Lundi 09 Septembre 2013
De 11h30mn à 13h30mn
- Accueil et Mot de bienvenu du Représentant du Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangères, le Coordonnateur du SAARA, et le représentant adjoint du HCR en Côte d'Ivoire, puis un déjeuner leur a été servi.

A 15h
- Une Rencontre d'échanges avec la société civile ivoirienne a eu lieu au SAARA.

MARDI 10 Septembre 2013
De 8h30mn à 11 h :
La Visite de la ville de Bonoua suivie d'une rencontre avec le sous-préfet et les autorités de ladite ville. Puis s'en est suivie la visite de la préfecture, du commissariat du district, de certains postes de gendarmerie et de police dans la ville d'Abidjan. Dans l'après-midi de 14h à 17h Visite du marché de Yopougon, puis la maison, l'atelier de couture, la famille et les voisins de quartier de Monsieur Toukpa Gilbert. La journée s'est achevée par une visite au siège de la Compagnie Cie- Sodeci, à Treichville ou M.Toukpa Gilbert a travaillé pendant plus de 25 ans.

Mercredi 11 Septembre
Visite Ministérielle et Institutionnelle

De 09h à 12h
Rencontre des réfugiés ivoiriens de Guinée avec les représentants du Ministère de la Défense, du Ministère de l'intérieur, du Ministère de la justice, des droits de l'homme et des libertés publiques, du Ministère de la jeunesse, du Ministère de l'éducation Nationale de l'enseignement technique et professionnel, du Ministère de la Solidarité, de la femme de la famille et de l'enfant, du Ministère de la Santé et de l'Autorité pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex combattants (ADDR).
De 12h à 12'30mn : une rencontre spécifique a eu lieu avec l'ADDR. C'est le JEUDI 12 Septembre 2013 après un débriefing au SAARA avec tous les membres du comité de coordination interministériel pour le suivi des rapatriés que la mission est retournée en Guinée.

IANN EPONON

LES MISSIONS DE GO AND SEE DE L'ANNEE 2013 A ABIDJAN

- 1ère mission de go and see, effectuée par 06 réfugiés ivoiriens en provenance du Ghana, du 16 au 21 mars 2013 à Abidjan.
- 2ème mission de go and see, effectuée par 07 Réfugiés ivoiriens en provenance du Togo, du 12 au 17 mai 2013 à Abidjan.
- 3ème mission de go and see, effectuée par 06 réfugiés ivoiriens en provenance du Ghana, du 15 au 19 juillet 2013, à Abidjan.
- 4ème mission de go and see, effectuée par 03 réfugiés ivoiriens en provenance de la Guinée, du 12 au 19 septembre 2013 à Abidjan.



Séance de travail lors de la visite de Go and See des réfugiés en provenance du Libéria à Tabou



Mission de Go and See à Toulepleu: Rencontre avec les réfugiés ivoiriens au camp de Bahn le 15/10/2013 à Toulepleu



Séance de travail lors de la visite de Go and See des réfugiés en provenance du Ghana le 15 juillet 2013 à Abidjan



L'ambassadeur Ezouan Timothée et M.Orohi lors d'une reunion de coordination avec les ministères techniques pendant une visite de Go and See en provenance du Togo du 12 au 17 mai 2013 à Abidjan



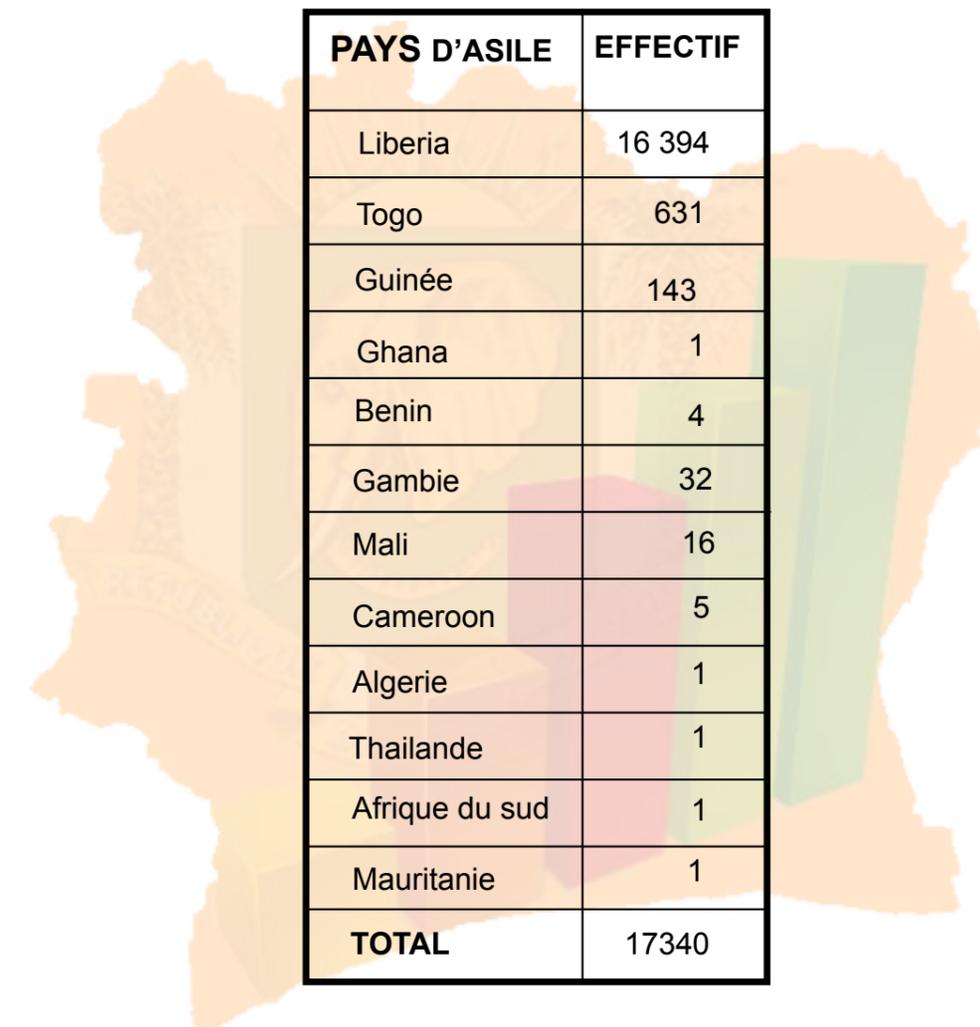
A gauche, M. ZOUON Bi et Mme DEKASSAN à Droite lors des travaux de la mission de Go and See du Ghana

Tableau sur la lutte contre les risques d'Apatridie en Côte d'Ivoire

POINT DOCUMENTS ADMINISTRATIFS SAARA, OCT 2013

BUREAU SAARA	LOCALITE	POINT DOCUMENTS					OBSERVATIONS
		TYPLOGIE	CIBLE	FINALISE	EN COURS DE FINALISATION	RESTE A ETABUR	
ABIDJAN	TOUPAH & LOPOU	Jugement Supplétif (JS)	9 000	3818		3367	Les chiffres des documents à établir ne sont qu'estimatifs et ce, au regard des constatations du monitoring de protection des équipes sur le terrain. En effet, en outre cause, la Loi N°2013-35 du 25 janvier 2013 prorogeant l'Article 2 de l'Ordonnance N°2011-258 du 28 septembre 2011 relative à l'enregistrement des naissances et des décès survenus durant la crise, n'étant pas suffisamment vulgarisée, il ressort que la tendance en besoin de documents administratifs, jugement supplétif et extrait d'acte de naissance notamment, est haussière sur le terrain. Dès lors, il y a la nécessité de continuer la collecte des requêtes aux fins d'établir lesdits documents au profit de la population concernée et, de faire le suivi des demandes enregistrées pour traitement.
	NOUGOUSSI	JS		0	1015		
	OGWALPO	JS		0	682		
	GOHITAFLA	JS		429			
	VOUEBOUFLA	JS		1386			
	ADAOU ABOISSO	JS		4 000	0		
	ABIDJAN	JS ordinaire (+ de 15 ans)	2 000		30	1 890	
JS ordinaire (+ de 15 ans)				20			
Certificat de Nationalité		5		25			
Attestation d'identité		1		29			
SOUS TOTAL ABIDJAN			5639	2 052	9 006		
GUIGLO	MAIRIE GUIGLO	JS	7 142		1 393	10 280	
	GUIGLO S/P	JS		489			
	ZAGNE	JS		71			
	BOGUINE	JS		2			
	DUEKOUÉ	JS		11			
	MAIRIE GUIGLO	Extrait de naissance (EAN)		54			
	GUIGLO S/P	EAN		17			
	ZAGNE	EAN		80			
	GUIGLO	JS		1 030	589		
	GUIGLO	EAN			1089		
	SOUS TOTAL GUIGLO				1 030		3 795
TOULEPLEU	DANANE S/P	EAN	7 142	300	10 280		
	KOUAN HOULE S/P	EAN		500			
	DANANE MAIRIE	EAN		500			
	ZOUAN HOUNIEN	EAN		700			
	BLOLEQUIN	EAN		1000			
		JS		152			
	TOULEPLEU	EAN		744			
		JS		308			
	DANANE	EAN		2749			
		JS		472			
ZOUAN HOUNIEN	EAN	4558					
BIN HOUYE	JS	54					
SOUS TOTAL TOULEPLEU			2 000	10 037	10 280		
TOTAL GENERAL SAARA			8 669	14 649	19 286		

Statistiques des rapatriés ivoiriens au 30 Novembre 2013



PAYS D'ASILE	EFFECTIF
Liberia	16 394
Togo	631
Guinée	143
Ghana	1
Benin	4
Gambie	32
Mali	16
Cameroon	5
Algerie	1
Thaïlande	1
Afrique du sud	1
Mauritanie	1
TOTAL	17340

Statistiques des réfugiés en Côte d'Ivoire au 30 Novembre 2013

ZONE	Libériens			Autres Nationalités	TOTAL
	Total	Exemption	Intégration locale		
Abidjan	543	290	253	616	1 159
Guiglo	970	471	499	0	970
Tabou	1948	1 122	826	0	1 948
TOTAL	3 461	1 883	1 578	616	4 077

○ Activités 4 : RAPATRIEMENT AVEC LES PARTENAIRES

Le SAARA, l'UNHCR, le PNCS et l'ONG CIP CAMES se mobilisent pour accueillir un convoi de rapatriement volontaire des réfugiés ivoiriens en provenance du Togo.

Le Service d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatriés (SAARA) et le Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés (UNHCR) ont organisé le jeudi 19 Septembre 2013, le retour en Côte d'Ivoire de 66 ivoiriens, soit 31 ménages, réfugiés au Togo. Ce huitième convoi de rapatriement volontaire de l'année 2013, provenant du côté Est de la Côte d'Ivoire, intervient quelques semaines après celui du 29 Août dernier, qui avait vu le retour de 121 autres réfugiés du Ghana et du Togo. Cette mission menée de manière concertée par le SAARA et le HCR, a porté ses fruits au regard du retour effectif d'une frange de la population des réfugiés ivoiriens. Accueillis à Noé, frontière de la Côte d'Ivoire avec le Ghana à 13 heures, les 66 rapatriés ont été reçus par les autorités locales et préfectorales qui leur ont souhaité la bienvenue et ont ensuite été convoyé jusqu'à Abidjan par, une équipe du SAARA, du HCR, et de l'ASAPSU. Le convoi est arrivé dans les locaux du SAARA à 14h et il a été accueilli par le Coordonnateur, dont, le HCR, le Programme National de Cohésion Sociale (PNCS) dirigé par le professeur que nous avons fait. »Après ces nouvelles, le coordonnateur les a félicité pour l'initiative de ce retour et leur a souhaité la bienvenue. En poursuivant, il leur a indiqué que le gouvernement à travers le SAARA et les ministères techniques, œuvraient à trouver des moyens de solutions durables pour leur retour. Le Président de CIP CAMES, en prenant la parole leur a annoncé de bonnes nouvelles. « Mon institution dispose de 06 centres de santé communautaires disséminés sur l'ensemble du territoire ivoirien, et sommes disposés à apporter des soins médicaux aux

plus vulnérables, Le Service d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatriés (SAARA) et le Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés (UNHCR) ont organisé le jeudi 19 Septembre 2013, le retour en Côte d'Ivoire de 66 ivoiriens, soit 31 ménages, réfugiés au Togo. Ce huitième convoi de rapatriement volontaire de l'année 2013, provenant du côté Est de la Côte d'Ivoire, intervient quelques semaines après celui du 29 Août dernier, qui avait vu le retour de 121 autres réfugiés du Ghana et du Togo. Cette mission menée de manière concertée par le SAARA et le HCR, a porté ses fruits au regard du retour effectif d'une frange de la population des réfugiés ivoiriens. Accueillis à Noé, frontière de la Côte d'Ivoire avec le Ghana à 13 heures, les 66 rapatriés ont été reçus par les autorités locales et préfectorales qui leur ont souhaité la bienvenue et ont ensuite été convoyé jusqu'à Abidjan par, une équipe du SAARA, du HCR, et de l'ASAPSU. Le convoi est arrivé dans les locaux du SAARA à 14h et il a été accueilli par le Coordonnateur, dont, le HCR, le Programme National de Cohésion Sociale (PNCS) dirigé par le professeur que nous avons fait. »Après ces nouvelles, le coordonnateur les a félicité pour l'initiative de ce retour et leur a souhaité la bienvenue. En poursuivant, il leur a indiqué que le gouvernement à travers le SAARA et les ministères techniques, œuvraient à trouver des moyens de solutions durables pour leur retour. Le Président de CIP CAMES, en prenant la parole leur a annoncé de bonnes nouvelles. « Mon institution dispose de 06 centres de santé communautaires disséminés sur l'ensemble du territoire ivoirien, et sommes disposés à apporter des soins médicaux aux

teur, M.Zouon Bi et les partenaires du SAARA, Mariatou KONE, l'ONG Côte d'Ivoire Prospérité (CIP CAMES) du Président KLOSSAIL PATRICK, d'ASAPSU et de OIM. Les rapatriés par la voix de leur porte-parole, Pasteur GUEDE Rémi, a donné de leur nouvelle. « Nous sommes heureux d'être revenus chez nous, parce qu'il nous fallait répondre à l'appel du gouvernement pour prendre une part active à la reconstruction du pays. Quand on te lance un appel, il faut répondre pour montrer que tu existes, et c'est mieux, notre siège situé à cheval entre Yopougon et Abobo N'dotre est doté d'un dortoir de 50 lits, qui peut servir de transit à nos frères et sœurs qui nous solliciteront. »Quant au PNCS qui était représenté par M. Paul LAMAH, conseiller du Professeur Mariatou KONE, il a indiqué les missions sociales de ce programme gouvernemental, avant de remettre au nom de sa structure, 36 sacs de riz pour les rapatriés. Visiblement heureux de recevoir ces vivres, ils ont exprimé leur gratitude à tous, puis ont souhaité que l'Etat leur apporte un appui pour faciliter leur réinsertion au pays.

IANN EPONON



La présidente du PNCS offre des sacs de riz aux 119 rapatriés en présence de l'Ambassadeur Ezouan



119 rapatriés accueillis au siège du SAARA le jeudi 29 Août 2013 en provenance du Togo



Accueil de 66 rapatriés le 01 Octobre 2013 au siège du SAARA Abidjan



489 rapatriés par barque en provenance du Libéria le 9 Octobre à Tabou

Des convois de rapatriement volontaire accueillis au siège du SAARA à Abidjan, à Toulepleu, à Tabou et à Noé par voie terrestre et maritime



520 Rapatriés en provenance du Libéria le 17 Avril 2013 à Toulepleu



66 Rapatriés en provenance du Ghana le 19 Septembre 2013



Accueil d'un convoi de rapatriement volontaire à Toulepleu de 560 Ivoiriens en provenance du Libéria le 02/10/2013

Activités 5 : CLAUSE D'EXEMPTION (passport biométrique CEDEAO des réfugiés libériens)

Le SAARA, L'ambassade du Libéria et L'UNHCR reçoivent une délégation du Gouvernement libérien, venue établir les passeports biométriques des réfugiés libériens.

Septembre pour s'achever le 31 Octobre 2013 à Guiglo en passant par les localités précitées.

IANN EPONON

A retenir

Qu'est ce que la Commission Nationale d'Eligibilité (CNE) et la Commission de Recours (CR) ?

La CNE et la CR sont deux instances chargées de la détermination du statut de réfugié. La CNE statue en 1er ressort et la CR en 2ème ressort. La CNE est créée par arrêté n° 46 /MAE/ AGH /SDAH / SAARA du 01 Février 2007. Elle est composée d'un représentant des Ministères suivants :

- Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères
- Ministère de la Justice, des droits de l'Homme et des Libertés Publiques
- Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité

La CNE statue en premier ressort sur les demandes individuelles d'asile, d'annulation du statut de réfugié, de cessation du statut de réfugié, examine les demandes d'asile sur la base d'éléments nouveaux. La CR est créée par l'arrêté n° 47 / MAE / AGH / SDAH / SAARA du 1er Février 2007. La Commission de Recours est formée contre les décisions de rejet de la CNE. Le SAARA et le HCR ont un représentant aux différentes commissions mais ont une voix consultative.

Comment détermine t on le statut de réfugié ?

Pou déterminer le statut de réfugié avant l'examen de la demande par la CNE ? l'on procède à un :

- Examen approfondie du dossier du demandeur
- Collecter des informations sur le pays d'origine du requérant
- Préparation de l'interview
- Interview avec le requérant
- Elaboration d'une note pour le dossier qui est transmis au comité technique du SAARA et du HCR

Procédure avant la CR (Commission de Recours)

Le requérant reçoit une notification de la décision de rejet de la CNE ainsi qu'un formulaire de recours. Le requérant formule son recours qu'il transmet au SAARA puis le dossier est ensuite inscrit au rôle de la CR.

Quels sont les choix qui étaient offerts aux réfugiés libériens ?

- Les choix ou solutions durables qui étaient offerts aux réfugiés libériens :
- 1 / Le rapatriement volontaire
 - 2 / L'intégration locale

Que signifie la clause de cessation ?

- La clause de cessation signifie qu'il est mis fin au statut de réfugié d'un requérant prévues à l'article n° 4 de la convention de Genève de 1951
- Réacquisition de la protection nationale du pays d'origine
 - Acquisition de la protection nationale d'un autre pays
 - Changement des circonstances ayant entraînés la reconnaissance du Statut.



De gauche à droite au premier rang : M. Morris Karneh, Ministre, Conseiller des Affaires Etrangères à l'ambassade du Libéria en Côte d'Ivoire, M. Tapé Jean Martial, chargé de l'Administration des Finances au saara, M. Amangoua de la Direction Générale du protocole d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères, M. Zouon Bi Tidou Nestor, Coordonnateur du saara.



Accueil de la délégation libérienne au Siège du SAARA à Abidjan



Une séance de prise de photos pour l'établissement d'un passport biométrique CEDEAO



Une vue des réfugiés libériens venus se faire établir leur passport biométrique à Tabou



Une vue des réfugiés libériens venus établir leur passport biométrique au siège du SAARA à Abidjan

○ Activités 6 : COMITE DE COORDINATION ELARGIE

Madame le Ministre ANNE DESIRE OULOTO, reçoit le Coordonnateur du SAARA et la Coordinatrice du PNCS.

Le mercredi 04 Septembre 2013, Madame le Ministre de la Solidarité a reçu à son cabinet du 16^{ème} étage de la tour E, à la cité Administrative du Plateau, Monsieur ZOUON BI TIDOU NESTOR et le Professeur KONE MARIATOU, pour leur expliquer la vision du gouvernement en termes d'action humanitaire. Selon Madame le Ministre de la Solidarité, le Président de la République et le Premier Ministre ont instruis son département ministériel à l'effet de conduire la réconciliation nationale et la cohésion sociale, en identifiant toutes les victimes de guerre pour in fine les indemniser. Poursuivant,

elle a indiqué que le traitement et la conduite réussie d'une telle mission nécessite, que toutes les énergies et les intelligences soient fédérées en s'appuyant sur le SAARA et PNCS qui ont une expertise avérée dans la coordination de l'action humanitaire. A cet effet, elle a annoncé la création d'une plate-forme dénommée Comité de Coordination Elargie (CCE), qui se réunira chaque deux mois de manière ordinaire pour examiner les questions liées non seulement à la gestion humanitaires, mais aussi à la cohésion et à la réconciliation. La prochaine rencontre devrait avoir lieu le 12 Septembre, pendant qu'une rencontre extraordinaire doit se tenir à la Sodefor le lundi 09 Septembre pour essayer de trouver une solution durable pour les populations vulnérables qui ont été déguerpies

récemment des forêts classées. En réponse, le Coordonnateur du SAARA, Monsieur Zouon Bi Tidou Nestor, n'a pas manqué de se réjouir de la prise d'une telle initiative par le gouvernement. Pour le Coordonnateur, le SAARA est restée jusque-là, la seule structure étatique qui a menée de main de maitre la coordination de l'action humanitaire en Côte d'Ivoire depuis le début des années 1990 avec le flux important de réfugiés libériens venus trouver asile dans notre pays. Monsieur Zouon Bi a terminé sa communication en remettant à Madame le Ministre un kit comprenant un guide de présentation du SAARA un guide de rapatriement volontaire et un autre guide pour la protection des réfugiés en Côte d'Ivoire.

IANN EPONON



Le Coordonnateur de saara remettant un kit de présentation du saara et de ses activités à Mme le Ministre de la Solidarité

○ Activités 7 : PARTENARIAT SAARA - PNCS

Le SAARA et le PNCS pour un partenariat Gagnant-Gagnant

Le mercredi 21 août 2013, une délégation du Service d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides (SAARA) a rendu visite au Programme National de Cohésion Sociale (PNCS) dans ses locaux sis à la Riviera 4. L'objectif de cette visite, selon Monsieur ZOUON BI TIDOU, coordonnateur du SAARA et chef de délégation, est de tisser un partenariat dynamique avec le PNCS pour une meilleure coordination de toutes ses actions en faveur des réfugiés. Pour lui, le PNCS est une structure incontournable qui doit accompagner le SAARA dans le processus de réinsertion et de réintégration des réfugiés et rapatriés. Monsieur ZOUON BI TIDOU a indiqué, au cours des échanges, que le SAARA œuvre afin que tous les réfugiés et exilés regagnent la Côte d'Ivoire, leur patrie. Le professeur KONE Mariatou, Directrice coordinatrice du PNCS, a, pour sa part, salué la présence de la délégation du SAARA dans ses locaux. Elle a expliqué que le PNCS est un panier à projets c'est-à-dire que le Programme identifie des projets et, avec l'appui des bailleurs et partenaires extérieurs, veille à leur mise en œuvre. Elle a souligné que la structure qu'elle dirige, coordonne toutes les activités qui relèvent de la cohésion sociale sur toute l'étendue du territoire national. La collaboration avec le SAARA est indispensable pour la mise en œuvre du plan d'action du PNCS pour les aspects concernant la prise en charge des réfugiés et des rapatriés. Les deux parties ont conclu sur la création d'un cadre de partenariat entre les deux structures pour favoriser le retour des réfugiés et le maintien des rapatriés ivoiriens. Dans l'immédiat, Monsieur ZOUON BI TIDOU, coordonnateur du SAARA, a invité le PNCS à être membre du comité de coordination des rapatriés mis en place par sa structure. Le SAARA est un projet commun du gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), mis en place depuis 1992 pour apporter protection et assistance aux réfugiés et apatrides reconnus par le Gouvernement Ivoirien.

IANN EPONON



○ Activités 8 : RELOGEMENT ET PROJETS D'APPUI A.G.R

Relogement et Projets d'Appui A.G.R, aux 135 familles de réfugiés libériens du site Catholique Bon Berger de San Pédro.

TAPE Jean Martial, Coordonnateur par intérim du SAARA , a permis de constater l'effectivité de cette opération et de recueillir les témoignages de Monsieur Ferguson Jerry Sidney, chef des réfugiés de San Pedro et Madame Bankale Makoga, chair lady des femmes réfugiées. Ils ont exprimé au nom de tous les bénéficiaires, leur gratitude au couple SAARA – UNHCR et ont demandé plus de protection de la part des autorités de la ville. Selon Jerry Ferguson, depuis leur arrivée à San Pedro le 11 Août 2011, ils sont victimes d'abus divers et sont assimilés par les autochtones aux mercenaires libériens ayant pris une part active dans les combats de la crise postélectorale. Une situation qui met à mal la cohésion sociale. Monsieur TAPE, en retour les a rassurés en promettant remonter leurs inquiétudes aux autorités compétentes de la ville pour leur accorder une protection accrue et essayer de garantir la cohésion.

IANN EPONON

La crise postélectorale de 2011 a causé un exode massif des populations et des personnes déplacées internes tous azimuts, en Côte d'Ivoire. Certains réfugiés, en majorité de nationalité libérienne, en quête de sécurité et de protection ont d'abord trouvé refuge dans les locaux du siège de L'UNHCR à Abidjan, puis ont été par la suite, provisoirement relocalisés sur le site de l'Eglise catholique « Bon Berger » de San Pedro sous des abris de fortune. Dans l'optique de les sortir de la précarité ambiante et de leur assurer un standard de vie meilleur, plusieurs propositions en termes d'appuis leur ont été faites pour leur relogement, dans des habitations avec un standing amélioré au sein de la ville de San Pedro. Ces actes d'une portée humanitaire ont été refusés de prime abord par la plupart d'entre eux. Aujourd'hui, force est de reconnaître qu'à la faveur de l'entrée en vigueur de la Clause de cessation, les réfugiés du site catholique « Bon Berger », ont manifesté leur volonté de se reloger et de libérer le site qui est une propriété de l'église catholique de Côte d'Ivoire. C'est un total de 347 personnes constituant 135 ménages, qui ont été concernés par cette mesure. Chaque famille a alors bénéficié de la somme de 200 000 frs CFA pour le relogement, puis 300.000frs CFA en sus pour la mise en route d'activités génératrices de revenus devant leur permettre de sortir du dénuement total. Cette opération a débuté le 1er juin à la grande satisfaction des réfugiés et s'est achevée le 30 Septembre 2013. Elle a été entièrement financée par le HCR à hauteur de 74 millions de frs CFA et l'encadrement, le suivi, l'évaluation de la mise en œuvre des activités sont assurés par le SAARA. Une mission menée sur le terrain le 10 Octobre 2013 par Monsieur



De gauche à droite, Mme Bankalé Makoga, Chair lady des femmes réfugiés de San-Pédro et Jerry Ferguson



Des réfugiés libériens recevant leur appui financier de M.Soro Zoumana, comptable du SAARA



M. Jerry Ferguson, chairman des réfugiés libériens de San-Pédro et son secrétaire général sur l'ancien site du Bon Berger



Une vue de leur nouvelle résidence dans la ville de San-Pédro



Une vue de l'ancien camp des réfugiés libériens sur le site de l'ONUCI à Guiglo



Une vue des nouvelles maisons des réfugiés de Guiglo



Visite d'une équipe du SAARA et du HCR sur le site des nouveaux logements des réfugiés en compagnie de quelques bénéficiaires à Guiglo

Activités 9 : LUTTE CONTRE LES RISQUES D'APATRIDIE EN CÔTE D'IVOIRE

Rémise officielle de jugements supplétifs, d'extraits d'actes de naissance puis formation sur l'Etat Civil par le SAARA-UNHCR

Selon la déclaration universelle des droits de l'homme, en son article 15 : toute personne a droit à une nationalité, c'est-à-dire a le droit d'exister juridiquement. Le Service d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides (SAARA) outre la protection des réfugiés et dans le cadre de ses activités liées à la prévention des risques d'apatridie, mène depuis 2010, une campagne de sensibilisation dans toutes les localités de la CI. Dans cette perspective, le SAARA, a organisé en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), dans la région de l'ouest, deux cérémonies officielles de remises de jugements supplétifs, aux populations de la sous-préfecture de Zagne, dans le département de Tai le 12 septembre 2013, ou 1000 extraits de naissance ont été remis aux bénéficiaires, et à Danane le 13 Septembre, avec à la clé, la remise de 1177 extraits de naissances et 623 jugements supplétifs. Le SAARA avec l'appui du HCR, a également organisé à l'intention des agents d'état civil, trois séances de formation, dans les localités de Guiglo, Bangolo et danané les 11, 12 et 13 Septembre 2013, en présence des autorités préfectorales. Notons qu'à ce jour, les localités de Maferé, Tabou, Bloléquin, Songon, Bouaflé puis Dabou ont déjà bénéficié de ces opérations de distribution de jugements supplétifs par le SAARA ET Le HCR.

IANN EPONON



Cérémonie officielle de remise de 3818 jugements supplétifs à Toupah et à Lopou S/P de Dabou le 13 Juin 2013



De gauche à droite, L'Ambassadeur Ezouan Timothée, Fatoumata Koné le Sous-préfet de Dabou, de Toupah et de Lopou, M. L'ancien Ministre René Mel Diby chef du village de Lopou, M. Zouon Bi coordonnateur de SAARA



Formation de 43 personnes sur l'Etat Civil Bangolo le 11/09/2013



Lors de la séance de formation sur l'Etat Civil à Bangolo le 12 Septembre 2013



Distribution de 1815 jugements supplétifs à Gohitafla et Vouéboufla S/P de Bouaflé



Formation de 23 personnes sur l'Etat Civil à Danané le 13 Septembre 2013



L'ambassadeur Béké Claude encadré par le doyen des députés Ouassenan Koné, Mme Ann Encontre lors de la sensibilisation des députés sur le bien fondé de l'adoption de l'avant projet de loi sur l'asile en Côte d'Ivoire

Qu'est ce qu'une personne à risque d'apatridie?

- C'est une personne qui n'est pas apatride mais, en raison de circonstances personnelles, pourra devenir apatride dans le futur si des actions de prévention ne sont pas prises.
- Personnes ayant des difficultés à prouver qu'elles réunissent les critères pour être considérées comme nationales d'un pays
- Certains groupes peuvent avoir des difficultés particulières à établir leur nationalité: migrants, populations frontalières, minorités, nomades, victimes de traites ,etc.
- Identification de ces groupes à risque joue un rôle important car elle permet de prendre des mesures de prévention

○ Activités 10 : SÉANCE DE RECOURS D'EXEMPTION DES RÉFUGIÉS LIBÉRIENS

○ Activités 11 : NOUVELLE CARTE D'IDENTITEE DU REFUGIE EN COTE D'IVOIRE

SAARA-HCR, planification des seances de recours dans les zars.

Dans le cadre de la procédure d'exemption, le SAARA a organisé les séances de recours des réfugiés libériens ayant fait l'objet d'une décision de rejet par la Commission Nationale d'Eligibilité (CNE). Ces séances de recours, organisées en collaboration avec le HCR, ont eu lieu dans la Zone d'Accueil des Ré-

fugiés Sud (ZAR), notamment dans les localités de San Pedro, de Tabou du 12 Septembre au 07 Octobre 2013. Pour la conduite réussie desdites séances, les Préfets et Secrétaires Généraux, appuyés par deux magistrats, deux greffiers, deux hauts fonctionnaires de la police et de la gendarmerie ont été sollicités dans les localités concernées. Aussi, faudrait-il indiqué que les séances précédées d'une formation à des nouveaux membres des commissions de recours, afin de leur permettre de s'imprégner du dossier et renforcer leurs capacités. Conformément à l'arrêté n°898 du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères en date du 23 Octobre 2011, ces commissions de recours spéciales ont eu lieu sur le terrain en vue de traiter avec diligence les dossiers de recours



Une vue de la commission de séance de recours à Tabou

des réfugiés. Selon les statistiques inhérentes aux décisions de rejet, la ville de San Pedro compte 71 cas qui ont été traités en 06 séances de recours. La ville de Tabou détient la palme avec 233 cas de rejet, traités en 29 séances. Pour se convaincre du bon déroulement de ces séances de recours qui se sont tenues dans la ZAR Sud et finaliser leurs aspects administratifs et financiers, Monsieur TAPE Jean Martial, Chargé de l'administration et des Finances et par ailleurs Coordonnateur du SAARA par intérim, a effectué une mission dans lesdites localités du mardi 08 au vendredi 11 Octobre 2013. Toutes les autorités rencontrées dans le cadre de cette mission ont témoigné de la bonne ambiance qui a entouré ce travail technique. Les étapes de Guiglo avec 80 décisions rejetées et 09 à Danané avec 35 cas qui ont eu lieu du 07 au 20 Novembre 2013, suivra celle d'Abidjan avec 19 cas, qui a eu lieu du 29 au 31 Octobre 2013.

IANN EPONON

Séance de recours d'exemption à Guiglo et Danané du 19/11/2013
 Total des deux localités : 128 cas
 Accords : 15 cas
 Rejets : 109 cas
 Recours non venus : 4 cas



Une commission de séance de recours présidée par le Juge Madou GABA à la sous préfecture de Danané le 18/11/2013

Cérémonie de présentation et de remise officielle de la nouvelle carte d'identité de réfugiés vivants en côte d'ivoire à trois bénéficiaires

Le jeudi 16 janvier 2014, dans les locaux de l'Office National d'Identification (ONI), s'est tenue la cérémonie de présentation de la nouvelle carte d'identité du réfugié. Mme ANN ENCONTRE, qui était à sa dernière activité officielle sur la protection des réfugiés vivant en Cote d'Ivoire, a dit être heureuse de savoir que la protection des bénéficiaires est effective à travers la remise de nouvelles cartes d'identité qui les aiderait à circuler librement et à mener leur vie de façon sûre. Aussi, pour la Représentante du HCR, la carte d'identité favorise t-elle, la sécurité des réfugiés de toutes nationalités ayant trouvé asile en Cote d'Ivoire. Poursuivant, elle s'est réjouie de l'aboutissement heureux de la confection de ces cartes, résultant d'un long travail technique. Pour sa part, SEM Claude Béké Dassys, Secrétaire Général du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, a salué le travail remarquable de Madame Ann Encontre en soulignant sa contribution au rapatriement volontaire de près de 230 000 réfugiés ivoiriens et son action auprès des déplacés internes durant la crise postélectorale. La cérémonie s'est achevée par une remise symbolique de cartes d'identité à trois réfugiés dont : Messieurs Nawelé Aba Mijan de nationalité Sud soudanaise, Mbhayabo Tchitenge Tony de nationalité congolaise et Koffa Emmanuel Sayjue de nationalité libérienne. Ce sont plus de 1500 réfugiés vivant en Cote d'Ivoire qui vont bénéficier de ces nouvelles cartes d'identité.

IANN EPONON



Le specimen de la carte d'identité de réfugié



Un des réfugiés recevant sa carte d'identité des mains de l'Ambassadeur BEKE





Ministère des Affaires Etrangères

SAARA

Service d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides



Loi N° 2013 - 35 DU 25 JANVIER 2013 PORTANT MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 DE L'ORDONNANCE N°2011 - 258
DU 28 SEPTEMBRE 2011 RELATIVE A L'ENREGISTREMENT DES NAISSANCES ET DES DECES SURVENUS DURANT LA CRISE

Parents, du 1er Août 2012 au 1er Août 2014,
vous pouvez toujours déclarer la
naissance de vos enfants nés durant
la crise dans les mairies
ou Sous-Préfectures de
leur lieu de naissance.

**Sans extrait d'acte de
naissance ou jugement
supplétif, vous vous
exposez à l'apatridie.**

Ce message concerne les enfants nés entre :

- Le 20 Septembre 2002 et le 31 Juillet 2011 dans les ex-zones cno
- Le 30 Novembre 2010 et le 31 Juillet 2011 sur le reste du territoire ivoirien

A CHACUN SON EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE